

**CORRIGENDUM N°1**  
**FACILITE EAU ACP-UE**  
**APPEL A PROPOSITIONS LANCE LE 11/02/10**

**Référence: EuropeAid/129509/C/ACT/Multi**

*Ceci ne concerne que la version française des Lignes directrices*

1) Section "1.2 Objectifs du programme": page 5, note de bas de page n°4.

La phrase suivante a été modifiée:

" Un appel à propositions distinct **sera prochainement** publié pour répondre aux objectifs spécifiques relatifs à la gouvernance de l'eau et la gestion des ressources en eau. (Ref: EuropeAid/129510/C/ACT/Multi)."

2) "Annexe K: Liste des pays éligibles", section "Pays impliqués dans la procédure de consultation prévue par l'article 96 de l'Accord de Cotonou", page 28:

La Mauritanie a été retirée de la liste des pays impliqués dans la procédure de consultation prévue par l'article 96 de l'Accord de Cotonou. La Mauritanie fait partie des pays ACP où aucune restriction ne s'applique sur l'admissibilité des demandeurs, partenaires ou la localisation du(es) projet(s) proposé(s).